

LES MOTS D'OUVERTURES DU PRESIDENT DE LA CTG, ET DU RECTEUR

A l'ouverture du deuxième comité de pilotage territorial, le président de la CTG a tenu à rappeler l'intérêt du CHRU pour le territoire et le besoin de travailler en commun dans ce projet de grande envergure, important et complexe. Le souhait exprimé est d'ouvrir et de construire un débat structuré autour de l'appellation du projet CHU/CHRU. Dans la continuité, le recteur a souhaité remercier particulièrement les membres du comité et l'ensemble des acteurs de la formation et de la recherche contribuant à ce projet commun.

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Valider la charte de fonctionnement du comité de pilotage territorial
- Partager les modifications du projet régional de santé
- Explorer les différents financements du CHRU (FEDER 2020-2027, Ségur)
- Partager l'étude sur les gains à obtenir en matière de transport sanitaire en Guyane avec une attention particulière sur la liaison aérienne Cayenne Saint-Laurent-du-Maroni

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

La présentation des dernières modifications de la charte de fonctionnement du comité territorial avait pour vocation d'ouvrir une discussion, qui s'est concentrée principalement sur le droit au vote des membres associés. Le président de la CTG a ensuite exprimé son adhésion à la version finale de la charte communiquée aux participants, sous réserve de modifications postérieures de l'article 7 dans lequel, le processus de modification de la charte serait simplifié (« la modification de la charte devra être adoptée à la majorité des deux tiers de votants par le comité (membres permanents et ~~membres associés confondus~~ »)). Le vote s'est conclu avec 41 votants, soient 37 oui, 4 non. **La charte a été votée à la majorité et rentrera en vigueur à la suite de la prochaine séance, sous la condition exprimée ci-dessus.**

ACTUALISATION PROJET REGIONAL DE SANTE II

La présentation de l'actualisation du PRSII a eu pour objectif de partager la version qui a été soumise à la CTG et CRSA. Différents points ont été soulignés lors du temps d'échange, notamment concernant la place de la santé mentale jugée insuffisante et le travail de précision à mener quant aux objectifs de cette filière. Il en est de même pour la place de la prise en charge de la douleur au sein du PRSII auquel la secrétaire générale du comité s'est engagée à porter une réponse ultérieure dans le compte rendu, ci-dessous.

A la page 37 du PRSII, au sein de la partie parcours-parent enfants jeunes, il est explicité, un objectif de lutte contre la douleur dans les services de pédiatrie, en USC et en réanimation pédiatrique. Par

le biais des avis de la CRSA et CTG, il est envisageable de renforcer la thématique prise en charge de la douleur.

Une attention particulière a été portée sur la prise en charge des grands brûlés qui concerneraient majoritairement la chirurgie, la surveillance continue et les SSR. Cette prise en charge sera développée plus en détails dans le cadre de la filière des soins critiques.

Concernant les autorisations, la CTG fait remonter l'absence de création d'une autorisation pour un cyclotron. La communauté professorale, présente en séance, a confirmé qu'il ne s'agissait pas d'un besoin à court terme, mais que la nécessité viendra avec le développement des différentes filières dans un second temps.

La CTG appuie aussi sur la volonté d'établir une relation sanitaire avec les pays voisins. Cela nécessite de renforcer la communication collective de la Guyane vers l'international et d'afficher clairement cette volonté de collaboration dans le PRSII.

La prochaine étape consiste à valider l'actualisation du PRSII, suite aux avis exigés par la réglementation (ceux de la CTG et de la CRSA). La CRSA a prévu l'assemblée générale de vote pour le 4 février 2022.

LES OUTILS FINANCIERS PRE-IDENTIFIES

Les besoins totaux d'investissement nécessaires pour la réalisation du projet et les sources de financements pré-identifiées ont été présentées respectivement par la CTG pour les fonds FEDER, et par l'ARS pour le SEGUR de la santé sur le volet sanitaire. Les discussions ont tourné autour de la nécessité d'orienter en priorité les financements sur les thématiques qui font avancer le projet de CHRU.

L'ensemble des professionnels du médico-social regrette que le secteur n'ait pas été revalorisé aux mêmes titres que les acteurs sanitaires.

Il est rappelé que le SEGUR médico-social fait actuellement l'objet de discussions nationales sur le volet RH en particulier sur les revalorisations salariales. Sur le volet « investissement » il est indiqué que l'ensemble des montants présentés ici concernait uniquement le secteur sanitaire et qu'une démarche identique sera initiée sur l'investissement médico-social. Il est également rappelé que l'actualisation du PRS portait en priorité sur les autorisations du secteur sanitaire, insuffisantes dans le PRS précédent pour porter les développements nécessaires au CHRU.

Une interrogation est remontée concernant la création du CRIS (cellule régionale des investissements en santé). La secrétaire générale du comité informe qu'une proposition de structuration des comités techniques concernant en l'occurrence l'attractivité, les financements, les investissements et le CRIS, sera traitée lors d'un prochain comité de pilotage territorial, lorsque les deux co-présidents auront pu se positionner sur une proposition.

TRANSPORTS SANITAIRES

A la suite de la présentation sur l'importance des transports sanitaires pour la viabilité du projet CHRU, l'expression d'une inquiétude concernant l'hébergement de proximité pour les patients pris en charge loin de leur domicile est remontée de l'assemblée. La discussion amène à confirmer que l'hébergement des patients est un sujet indissociable de celui des transports sanitaires. De plus les directeurs des CH de Cayenne et de Saint Laurent du Maroni, ont confirmé la création d'hôtels hospitaliers, celui de Cayenne devant être livré au cours du dernier trimestre de 2023. Le directeur du CH de Saint Laurent du Maroni a rajouté l'importance de la liaison aérienne entre Saint Laurent du Maroni, et Maripasoula, en plus des conclusions de la présentation qui mentionnait en priorité le renforcement des lignes aériennes Cayenne-Saint Laurent du Maroni, et Cayenne-Maripasoula.

Monsieur le Président de la CRSA précise que le PRSII est trop axé sur le déplacement des professionnels entre les sites du futur CHRU et veut attirer l'attention sur le temps perdu lors d'un déplacement. Les professionnels hospitaliers se sont accordés sur le fait que les trajets sont des contraintes pouvant générer des pertes de temps. Mais la Guyane étant un modèle à part, le déplacement des équipes a permis actuellement de montrer son efficacité, grâce à l'organisation entre les établissements du GHT.

La prochaine séance est prévue courant de la semaine du 14 mars, avec les modalités à définir ultérieurement.

Annexe – Liste des invités

Les membres permanents

FONCTION	NOM	PRENOM
Au titre des représentants de l'Etat en Guyane :		
Monsieur le Préfet, ou son représentant	Queffelec	Thierry
Madame la Directrice générale de l'ARS, ou son représentant	De Bort	Clara
Monsieur le Recteur, chancelier des universités, ou son représentant	Ayong le Kama	Alain
Madame la Déléguée régionale de la recherche et de la technologie	Amusant	Nadine
Au titre des élus :		
Monsieur le Président de la CTG	Serville	Gabriel

Madame la Vice-présidente en charge des solidarités et santé	Saïd	Patricia
Monsieur le Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et recherche	Bouba	Philippe
Monsieur le Président de l'Association des maires de Guyane	Ringuet	François
Au titre des établissements de santé :		
Monsieur le Directeur de l'établissement support du GHT	Robert	Christophe
Monsieur le Président du Collège médical du GHT	Djossou	Félix
Madame la Directrice des soins présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du GHT	Tocney	Paule
Au titre de l'université :		
Monsieur le Président de l'Université	Primerose	Antoine
Monsieur le Responsable du DFR de médecine de l'Université de Guyane	Couppie	Pierre
Monsieur le représentant des PU-PH de Guyane	Kallel	Hatem
Au titre de la recherche :		
Monsieur le Directeur inter-régional du Centre d'Investigations Clinique Antilles-Guyane, pôle Guyane	Nacher	Mathieu
Au titre des représentants des professionnels :		
Monsieur le Secrétaire général du syndicat le plus représentatif des personnels hospitaliers	Xavier	Yannick
Madame la Co-Secrétaire générale du syndicat le plus représentatif des personnels de l'Enseignement supérieur	David	Guislaine
Au titre des professionnels libéraux :		

Monsieur le Président de l'URPS médecins	Breton	Jacques
Au titre des étudiants en santé :		
Monsieur le Président du Bureau des internes en médecine de Guyane	Gauthier	Guillaume
Au titre de la Démocratie sanitaire et des usagers du système de santé :		
Monsieur le Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	Bhagooa	Yves
Au titre de l'Assurance maladie :		
Monsieur le Directeur de la CGSS	Bello	Jean Xavier

Les membres consultatifs

FONCTION	NOM	PRENOM
Au titre des représentants de l'Etat en Guyane :		
Monsieur le Directeur régional des Finances publiques	Sauvonnet	Rodolph
Madame la directrice générale de la cohésion et des populations	Racon	Frédérique
Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement	Lotigie Brault	Christophe Guillaume
Monsieur le Délégué territorial de l'ARS pour l'Ouest Guyanais	Van Gastel	Benoît
Madame la Directrice de l'offre de soins de l'ARS Guyane	Girard	Joana
Madame la Conseillère technique et pédagogique régionale de l'ARS Guyane	Chong Sit	Corinne
Monsieur le Directeur de l'autonomie de l'ARS Guyane	Grace-Etienne	Reginaldo

Au titre des élus :		
Madame la Vice-présidente Autonomie et handicap	Cyriaque	Samantha
Madame et Messieurs les Parlementaires de Guyane	Phinéra-Horth Patient Lénaïck	Marie-Laure Georges Adam
Mesdames les Maires des autres communes sièges d'établissements hospitaliers du GHT	Trochimara Charles	Sandra Sophie
Madame et Messieurs les Présidents des Communautés de communes et d'agglomération	Smock Charles Ringuet Elfort	Serge Sophie François Georges
Au titre des services de la Collectivité territoriale :		
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la prévention, des solidarités et de la santé	Richard	Patrice
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Lama	Mireilla
Au titre des établissements de santé :		
Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Serville Papaix Peuch Dolan	Gabiel Martine Myriam
Messieurs les Directeurs des autres établissements membres du GHT	Guidoni Bosi	Didier Monica
Madame la Directrice déléguée des CDPS	Papin	Amandine
Messieurs les autres Présidents de CME d'établissements membres du GHT	Ntab Laborde	Balthazar Olivier
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Ilmany Stephenson Vanessche Le Voloter Constantin	Colette Tadéa Christiane Eddy
Madame la Directrice de la recherche clinique et de l'innovation	Nemer	Aurore
Madame la représentante de la Fédération de l'Hospitalisation Privée	Gay	France

Madame la représentante de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires	Fleret	Alex
Au titre de la Recherche :		
Monsieur le Directeur de l'Institut Pasteur	Peyreffite	Christophe
Monsieur le Directeur du CNRS	Goujon	Vincent
Au titre des représentants des professionnels :		
Madame la Secrétaire générale du deuxième syndicat le plus représentatif des professionnels hospitaliers	Piéjos	Cynthia
Monsieur le Secrétaire général du troisième syndicat le plus représentatif des professionnels de santé	Miatti	Eric
Syndicat le plus représentatif des enseignants dans les établissements supérieurs	Chaumet	Claude
Au titre des professionnels libéraux :		
Madame la Présidente de l'URPS infirmiers	Mathieu	Mylène
Madame la Présidente de l'URPS sages-femmes	Berthiot	Sophie
Monsieur le Président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes	Gandour	Vael
Au titre des dispositifs d'appui aux parcours de santé et de vie complexes		
Madame ou Monsieur le responsable du Dispositif d'appui à la coordination	Bernard	Stéphanie
Au titre des étudiants en santé :		
Madame ou Monsieur le représentant des étudiants infirmiers de Guyane	Thales	Yannick
Au titre de la Démocratie sanitaire et des usagers du système de santé :		

Monsieur le Président du Grand Conseil Coutumier	Van Der Pjil	Sylvio
Madame la Présidente de la Commission spécialisée de l'offre de soins de la CRSA	Prévot Boulard	Stéphanie
Madame la Coordinatrice régionale de France Assos Santé - Guyane	Delyon	Pascale
Madame la représentante des personnes handicapées	Judick-Pied	Georgina
Monsieur le Président de la Commission spécialisée de la CRSA (CSPAMS)	Goral	David
Au titre de l'Assurance maladie :		
Monsieur le Directeur du service médical de l'Assurance maladie	Pascolini	Etienne
Au titre des chambres consulaires :		
Monsieur le Président de La Chambre d'économie sociale et solidaire	Aimable	Jean Marc
Madame la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie	Sinaï Bossou	Carine
Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Chérubin	Vernita
Madame la présidente du conseil économique social environnemental de la culture et de l'éducation de Guyane (CESECEG)	Fleurival	Ariane
Au titre de la coopération transfrontalière :		
Monsieur l'Ambassadeur de France au Surinam et au Guyana	Gomez	Jose
Au titre des personnalités qualifiées :		
Madame la Médecin-chef du Service de santé des Armées	André	Nathalie
Monsieur le Directeur de l'IEDOM	Bouvier Gaz	Stéphane

Madame la Directrice de l'AFD	Brunier Roty	Alison
Madame la Directrice du CNES	Clair	Marie Anne
Madame la Directrice régionale BPI France	Papalia	Michele
Monsieur le Directeur régional de la Banque des Territoires	Moutton	Christian